



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

(En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement)

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Métropole de Montpellier Méditerranée (3M) visant à régulariser les travaux de protection du système d'endiguement du CHU de Montpellier et à autoriser la construction d'un bassin écrêteur de crue de la Valsière sur la commune de Grabels.

La demande n'est pas soumise à évaluation environnementale suite à décision au cas par cas.

Les communes concernées par le projet sont Montpellier et Grabels dans l'Hérault.

La participation du public par voie électronique est ouverte **du 24 mars 2025 à 9 h au 25 avril 2025 à 17 h inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à la participation du public comprenant les pièces mentionnées aux articles R. 181-13 et R. 123-8 du code de l'environnement sera consultable directement sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/systeme-protection-chu-montpellier/>

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier à la préfecture de l'Hérault au bureau de l'environnement. La demande doit être effectuée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61.

Les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant la demande.

Au cours de cette consultation, le public pourra adresser ses propositions et observations :

- soit sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/systeme-protection-chu-montpellier/>
- soit par courriel électronique : protection-chu@democratie-active.fr

Ne pourront être pris en considération que les contributions parvenues au plus tard le jour et heure de clôture de la PPVE (à savoir le 25 avril 2025 à 17h00 inclus).

Toute information technique peut être demandée à Monsieur Vivien NGUYEN VAN, ingénieur GEMAPI à 3M par téléphone (04 67 13 97 11) ou par courriel (vivien.NGUYENVAN@montpellier.fr).

À l'issue de cette consultation, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2).

La décision statuant sur la demande sera prise par le préfet de l'Hérault par un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus.